

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES**

AGENCE FONCIÈRE RURALE

DIRECTION GÉNÉRALE



**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA SECURISATION FONCIERE
RURALE (PRESFOR)**

**RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE
DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES
N°1**



PÉRIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT
Janvier-Juin 2026

Sommaire

Liste des tableaux	3
Liste des figures	3
Informations générales sur le projet.....	6
INTRODUCTION.....	7
1. FONCTIONNEMENT DU PROJET EN LIEN AVEC LES ASPECTS E&S	11
1.1. Personnel et ressources mobilisées pour la gestion des aspects E&S	11
1.2. Exécution surveillance et suivi des dispositions et mesures E&S	12
3. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS ET/OU MESURES E&S.....	16
3.1 Screening environnementaux et sociaux et Evaluations Sociales.....	16
3.2. Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS).....	16
3.3. Étude/ Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES/ EIES)	16
3.4 Audit environnemental et social.....	16
3.5 Analyse Environnementale et Sociale Préliminaire des études techniques.....	16
3.6. Clauses Environnementales et sociales et codes de bonnes conduites	16
3.7 Gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.....	16
3.8 Gestion du patrimoine culturel	17
3.9 Gestion des pesticides	17
3.10 Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).....	17
3.11 État des mesures d'atténuation contenues dans les PGES	17
3.12 Permis/licences/certificats nationaux et assurances.....	17
4. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA RÉINSTALLATION (PAR).....	18
5. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DU PROGRAMME.....	18
6.VIOLENCE BASÉES SUR LE GENRE (VBG), HARCÈLEMENT SEXUEL (HS), EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS (EAS)	20
7. MOBILISATION, IMPLICATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	21
9. RENFORCEMENT DE CAPACITÉS.....	24
10. AUTRES ACTIVITES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIAL EXECUTEE	25
12 DIFFICULTES RENCONTREES ET APPROCHES DE SOLUTIONS.....	25
13. PERSPECTIVES.....	25
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	27

ANNEXES..... Erreur ! Signet non défini.

Liste des tableaux

Tableau 1: Etat de mise en œuvre des recommandations de la mission de Banque (20 au 31 janvier 2025).....	9
Tableau 2: Ressources humaines et matérielles disponibles pour la gestion des sauvegardes	12
Tableau 3: Etat de mise en œuvre des Politiques Opérationnelles (PO) environnementales et sociales déclenchées	13
Tableau 4: Synthèse des mesures/activités clés	25

Liste des figures

Figure 1: Zones productrices d'anacarde en Côte d'Ivoire (2023)	Erreur ! Signet non défini.
---	------------------------------------

LISTE DES ACRONYMES ET DEFINITIONS

AFOR	Agence Foncière Rurale
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêts
BFR	Bureau du Foncier Rural
BFSP	Bureau Foncier Sous-préfectoral
BNETD	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
CDC	Consolidation des Droits Concédés
CDGFL	Consolidation des Dispositifs de Gestion Foncière Locale
COP	Contrat d'Objectifs et de Performance
CORS	Station géodésique de référence fonctionnant en continu (Continuous Operating Reference Station)
CSPGFR	Comité Sous-Préfectoral de Gestion Foncière Rurale
CVGFR	Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale
DAF	Direction Administrative et Financière
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DEP	Document d'Evaluation du Projet
DIGIFOR	Digitalisation du Foncier Rural
DLI	Décaissements Liés aux Indicateurs
DFR (le)	Domaine Foncier Rural
DIRCOM	Direction de la Communication, de l'Information, de la Formation et de la Sensibilisation
DOT	Direction des Opérations Techniques
DPFR	Déclaration de la Politique Foncière Rurale
DSIG/AFOR	Direction des Systèmes Informatiques et Géographiques
DTV	Délimitation des Territoires de Villages
ESES	Evaluation du Système National Environnemental et social
EAS/HS	Exploitations et Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel
GBFSP	Gestionnaire de Bureau Foncier Sous Préfectoraux
IDA	Association Internationale de Développement
MEER	Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINADERPV	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
MINIS	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
OF	Opérateur Foncier
PAMOFOR	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la Politique Foncière Rurale
PFOR	Pay for Results
APP	Avance de Préparation de Projet (APP)
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole

PNSFR	Programme National de Sécurisation du Foncier Rural
PRESFOR	Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncières Rurale
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PSD	Plan Stratégique de Développement
RD AFOR	Représentant Départemental de l’AFOR
RFV	Registre Foncier Villageois
RGIO	Réseau Géodésique Ivoirien Opérationnel
RGIR	Réseau Géodésique Ivoirien de Référence
RR-AFOR	Représentant Régional de l’AFOR
SCCARTO	Système de Contrôle Cartographique
S&E	Suivi et Evaluation
SG	Spécialiste en Genre
SSE	Spécialiste en sauvegarde Environnementale
SSS	Spécialiste en Sauvegarde sociale
SIF	Système d'Informations Foncières
SIFOR	Système d’Informations du Foncier Rural
SNSFR	Stratégie Nationale de Sécurisation Foncière Rurale
TdR	Termes de Référence
VBG	Violence Basée sur le Genre

Informations générales sur le projet

Nom du Programme	Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR)
Montant du Programme	Association Internationale de Développement (IDA) : 119 600 000 000 milliards F CFA (182 329 024,62 €) ; État de Côte d'Ivoire : 23 920 000 000 milliards F CFA ;(36 465 804, 92 €)
Date approbation du conseil	13 novembre 2023
Date de mise en vigueur	1 ^{er} mars 2024
Date revue à mi-parcours	Octobre 2026
Date de clôture	1 ^{er} février 2029
Extension	N/A
Unité de gestion de projet/ Agence de mise en œuvre	Unité de Coordination du Programme PRESFOR/ Agence Foncière Rurale (AFOR)
Catégorisation	C
Outil de sauvegardes E&S de la BM déclenchées pour le programme	L'Evaluation du Système national Environnemental et Social (ESES)
Instruments de sauvegardes E&S élaborés	Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).
Zone d'intervention du projet y compris communes	Régions de l'Agneby-Tiassa, du Bafing, du Cavally, Gontougo, du Guemon, de l'Indenié-Djuablin, de Lôh-Djiboua, de la Mé, du Moronou, de la Nawa, du N'Zi Comoé, du Poro, du Sud Comoé, du Tchologo, du Tonkpi, et du Worodougou
Bénéficiaires du Projet	Bénéficiaires directs : (i) populations rurales détenant ou utilisant des terres agricoles ;(ii) professionnels publics et privés du secteur du foncier Bénéficiaires indirects : (i) investisseurs privés; (ii) citoyens

INTRODUCTION

Le Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR), cofinancé par la Banque mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire, est mis en œuvre par l'Agence Foncière Rurale (AFOR). Le PRESFOR vise à accroître l'efficacité et le caractère inclusif de l'enregistrement des droits fonciers ruraux coutumiers ainsi qu'à numériser et à étendre la couverture des systèmes de gestion foncière rurale avec pour objectifs la délivrance de 500 000 Certificats Fonciers pour sécuriser environ 5 000 000 hectares de terres rurales.

Le Programme couvre 16 régions, soit 52 départements, 218 sous-préfectures et 3 353 villages. Ses principales activités concernent la délimitation des territoires villageois, la certification foncière rurale, la formalisation des contrats agraires, le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que la construction et la réhabilitation des Bureaux Fonciers Sous-Préfecturaux (BFSP).

Aucun changement n'est intervenu au cours du premier semestre 2026 concernant les objectifs de développement du Programme, sa zone d'intervention ou son cadre institutionnel de mise en œuvre. Le niveau de risque environnemental et social (E&S) du Programme demeure inchangé et est maintenu à la catégorie « Modéré », conformément aux instruments environnementaux et sociaux approuvés par le bailleur.

Les activités soumises aux exigences de sauvegarde environnementale et sociale concernent principalement :

- les travaux de construction et de réhabilitation des BFSP ;
- les activités de délimitation des territoires villageois ;
- les opérations de certification foncière rurale ;
- la réhabilitation et installation des stations CORS ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et des parties prenantes ;



Figure 1: Zones d'intervention du PRESFOR en Côte d'Ivoire (2024)

Les activités sont financées sur les ressources du crédit de la Banque mondiale allouées au PRESFOR.

Le Programme est mis en œuvre par l'AFOR en collaboration avec les ministères techniques concernés (ministères de l'intérieur et de la sécurité, des eaux et forêts, de l'Urbanisme, des infrastructures Economiques, et de l'environnement), les organes de locaux de gestion foncière (CVGFR et CSPGFR) , les opérateurs techniques agréés (Géomètres inscrits au tableau de l'Ordre) les structures que sont, le BNETD (Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement)/CIGN, l'ANDE (Agence Nationale de l'Environnement), les acteurs du foncier ainsi que les opérateurs privés pour des travaux spécifiques.

Les travaux sont exécutés par plusieurs entreprises adjudicataires (opérateurs fonciers, entreprises de travaux d'infrastructures) sous la supervision des Maîtres d'Ouvrage Délégués (MOD) en ce qui concerne les travaux d'infrastructures, recrutés par l'AFOR conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.

Au cours du premier semestre 2026, les principales activités présentant des implications environnementales et sociales ont porté sur :

- la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des BFSP (18) ;
- le suivi environnemental et social des chantiers ;
- les missions de supervision des opérateurs fonciers et des entreprises de travaux ;
- le suivi des incidents et accidents liés aux activités du Programme ;
- la mise en œuvre des mesures de santé et sécurité au travail ;
- le fonctionnement des mécanismes de gestion des plaintes et des griefs ;
- la mise en œuvre des activités Genre incluant le renforcement des capacités des acteurs du foncier, l'intensification des sensibilisations des communautés ;

Ces activités ont été exécutées dans le cadre du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2026, conformément aux échéances prévues pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2026.

Le présent rapport a pour objectif de présenter l'état de mise en œuvre des engagements environnementaux et sociaux du PRESFOR au cours du premier semestre 2026, d'apprécier le niveau de conformité des activités aux exigences E&S nationales ainsi qu'aux recommandations de la Banque mondiale de l'ESES, de faire le point sur les incidents et plaintes enregistrés ainsi que sur les mesures correctives engagées.

Concernant les actions issues de la période précédente, le suivi des mesures correctives formulées lors des missions de supervision environnementale et sociale, le renforcement du dispositif HSE des prestataires ainsi que l'amélioration du système de reporting E&S ont été poursuivis au cours du semestre. L'état d'avancement détaillé de ces actions est présenté dans les sections correspondantes du présent rapport.

i. Etat d'avancement des recommandations des précédentes missions d'appui à la mise en œuvre du projet

Du 27 janvier au 06 février 2026 et du 15 au 17 juin 2026, deux missions d'appui à la mise en œuvre des activités de terrain de sécurisation foncière ont été effectuées par une équipe de la Banque mondiale dans le cadre du Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR). A l'issue de ces missions, diverses recommandations portant sur les sauvegardes environnementales et sociales ont été formulées.

Les tableaux 1 et 2 présente l'état d'exécution des recommandations formulées.

Tableau 1: Etat de mise en œuvre des recommandations de la mission de la Banque (27 au 06 février 2026)

N°	Recommandations de la Banque mondiale	Délai d'exécution	Etat d'exécution	observations
Sauvegardes Environnementales				
1	Intégrer de manière explicite les dispositions relatives à la sécurité routière dans les manuels opérationnels du Programme	Fin 2026	Partiellement exécuté	Dispositions élaborées et validées. Intégration prévue dans la version 3.2 du Manuel Opérationnel. Une circulaire de renforcement des mesures de sécurité routière diffusée à titre transitoire.
2	Informar la Banque mondiale, conformément aux orientations de l'ESIRT, de tout incident ou accident survenant dans le cadre du Programme, quel qu'en soit le niveau de gravité	Permanent	Exécutée et continue	Tout incident ou accident est notifié au TTL du PRESFOR dans un délai de 24 heures par courrier électronique, avec copie aux spécialistes E&S de la Banque mondiale, conformément aux exigences de l'ESIRT.
Sauvegardes Sociales				
4	Veiller au bon fonctionnement du Service de règlement des griefs, promouvoir l'utilisation des technologies de l'information pour la gestion des plaintes, vulgariser le système de règlement des griefs (SRG) du Programme	Permanent	Exécuté et en continue	- Le SIGAP est étendu dans toutes les 16 régions du PRESFOR et reçoit présentement les alertes qui sont traitées en temps réel pour limiter les conflits à travers le MGP. - Concernant la recommandation "la fusion du SIGAP et MGP", les plaintes sont captées présentement par le SIGAP. - La collecte et suivi des plaintes et des alertes sont réalisés. En effet, 446 plaintes enregistrées dont 283 résolues. - 2274 alertes reçues et traités.
5	Communiquer et sensibiliser dans le cadre du Programme en tenant compte des différences culturelles, des groupes marginalisés et vulnérables.	Permanent	Exécuté et en continu	Les différences culturelles, les groupes marginalisés et vulnérables sont pris en compte dans les activités de sensibilisation du Programme. Les TDR élaboré dans le cadre des activités prennent en compte ces aspects cités ci-dessus.
Genre et inclusion sociale				
1	Recontacter les 137 ménages intéressés par un transfert mais qui n'ont pas encore été visités ainsi que les ménages parmi les 204 déjà contactés dont la décision reste à vérifier ou qui étaient absents lors de la visite précédente.	Juin 2026	Exécuté	Sur l'ensemble des 272 ménages à recontacter, 255 ont été visités conformément au protocole du GIL et 17 n'ont pas pu être visités à cause de l'inaccessibilité de certains villages due à la crue de la rivière N'Zi et de l'indisponibilité de certains ménages. Une revisite des 17 ménages est prévue au cours de la prochaine mission de réalisation de l'intégralité de la procédure administrative de certification foncière pour les 100 autres parcelles cédées
4	Augmenter la proportion de femmes en cours d'inscription sur les certificats et les contrats, notamment en renforçant la formation des opérateurs fonciers	Octobre 2026	En cours d'exécution	Une assistance technique en la matière est en cours de formalisation.

N°	Recommandations de la Banque mondiale	Délai d'exécution	Etat d'exécution	observations
	sur les questions de genre en valorisant l'expérience de GIL au Sénégal.			

Tableau 2 : Etat de mise en œuvre des recommandations de la mission de la Banque (du 15 au 17 juin 2026)

N°	Recommandations de la Banque mondiale	Délai d'exécution	Etat d'exécution	Observations
Sauvegardes Environnementales				
1	Renforcer les mesures de prévention, notamment : (i) l'intensification des formations à la conduite sécurisée ; (ii) le renforcement des actions de sensibilisation et des contrôles en matière de santé et sécurité au travail (SST) ; (iii) la limitation des déplacements nocturnes ; et (iv) l'accélération des formations essentielles, notamment en premiers secours et en gestion des situations d'urgence.	Fin 2026	En cours	Une mission de contrôle et de sensibilisation en matière de Santé et Sécurité au Travail a été réalisée à compter du 28 juin 2026. Les formations complémentaires et autres mesures de prévention programmées au second semestre 2026.
Sauvegardes Sociales				
4	Veiller au bon fonctionnement du Service de règlement des griefs, promouvoir l'utilisation des technologies de l'information pour la gestion des plaintes, vulgariser le système de règlement des griefs (SRG) du Programme	- Fin PRESFOR	Réalisée et en continu	- Le SIGAP est étendu dans toutes les 16 régions du PRESFOR et reçoit présentement les alertes qui sont traitées en temps réel pour limiter les conflits à travers le MGP. - Concernant la recommandation "la fusion du SIGAP et MGP", les plaintes sont captées présentement par le SIGAP. - La collecte et suivi des plaintes et des alertes sont réalisés. En effet, 446 plaintes enregistrées dont 283 résolues. - 2274 alertes reçues et traités.
5	Communiquer et sensibiliser dans le cadre du Programme en tenant compte des différences culturelles, des groupes marginalisés et vulnérables.	Fin PRESFOR	En continue	Les différences culturelles, les groupes marginalisés et vulnérables sont pris en compte dans les activités de sensibilisation du Programme. Les TDR élaboré dans le cadre des activités prennent en compte ces aspects cités ci-dessus.
N°	Recommandations de la Banque mondiale	Délai d'exécution	Etat d'exécution	Observations
Genre et inclusion sociale				
1	Recontacter les 137 ménages intéressés par un transfert mais qui n'ont pas encore été visités ainsi que les ménages parmi les 204 déjà contactés dont la décision reste à vérifier ou qui étaient absents lors de la visite précédente.	2026	Partiellement exécutée	Sur l'ensemble des 272 ménages à recontacter, 255 ont été visités conformément au protocole du GIL et 17 n'ont pas pu être visités à cause de l'inaccessibilité de certains villages due à la crue de la rivière N'Zi et de l'indisponibilité de certains ménages.

N°	Recommandations de la Banque mondiale	Délai d'exécution	Etat d'exécution	Observations
				Une revisite des 17 ménages est prévue au cours de la prochaine mission de réalisation de l'intégralité de la procédure administrative de certification foncière pour les 100 autres parcelles cédées
2	Porter à 50% au moins le nombre de CF délivrés dans le cadre du GIL.	31 août 2026	En cours d'exécution	146 CF ont été attribué aux femmes passant ainsi de 23 CF soit un taux de réalisation de 4% à 171 CF à un taux de réalisation de 31%. Une mission de réalisation de l'intégralité de la procédure administrative de certification foncière pour les 100 autres parcelles cédées est en cours de préparation pour un taux prévisionnel de 49%.
3	Organiser la cérémonie de remise des CF aux femmes.	31 août 2026	Non encore réalisée	Une cérémonie de remise des certificats fonciers aux femmes est prévue au cours du mois d'août 2026.

1. FONCTIONNEMENT DU PROJET EN LIEN AVEC LES ASPECTS E&S

1.1. Personnel et ressources mobilisées pour la gestion des aspects E&S

La gestion des aspects environnementaux et sociaux (E&S) du PRESFOR repose sur un dispositif institutionnel impliquant l'Unité de Coordination du Projet (AFOR), les Opérateurs Fonciers (OF) ainsi que les entreprises chargées des travaux d'infrastructures.

a. Personnel et ressources mobilisées au niveau de l'Unité de Coordination du Projet (AFOR)

L'AFOR, en tant qu'Unité de Coordination du Projet, assure la supervision générale de la mise en œuvre des exigences environnementales et sociales du projet. Elle dispose d'une équipe spécialisée qualifiée et permanente composé d' :

- Un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE) ;
- Un Spécialiste en Sauvegarde Sociale (SSS) ;
- Un Spécialiste Genre et Inclusion Sociale (SGIS).

Cette équipe est chargée notamment de la coordination, du suivi de la conformité aux exigences législatives et réglementaires nationales ainsi qu'aux recommandations de l'ESES de la Banque mondiale applicables au PRESFOR, de l'appui technique aux parties prenantes, du renforcement des capacités ainsi que du reporting E&S du projet.

Des ressources (financières et matérielles) sont mises à leur disposition dans le cadre de leurs activités y compris les inspections et les supervisions sur le terrain. En effet, un plan de travail et budget annuel est élaboré chaque année par l'AFOR disposant d'une ligne budgétaire pour effectuer les missions de terrain. En outre, l'équipe de sauvegarde dispose de matériels de travail notamment des ordinateurs, des EPI et d'autres outils de travail.

Le tableau 3 fait état des ressources mobilisées dans le cadre de la gestion des aspects environnementaux et sociaux du Programme pour l'équipe de sauvegarde de l'UCP.

Tableau 3: Ressources humaines et matérielles disponibles pour la gestion des sauvegardes -UCP

Nombre	Ressources humaines disponibles	Ressources matérielles disponibles	Ressources financières mobilisées
Unité de Coordination du Projet (UCP) -AFOR			
1	Spécialiste sauvegarde environnementale	Ordinateur portable, domino	Budget du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA)
2	Spécialiste en Sauvegarde Sociale	Ordinateur portable, domino	
3	Spécialiste en Genre	Ordinateur portable	

b. Personnel et ressources mobilisées au niveau des Opérateurs Fonciers

Les Opérateurs Fonciers intervenant dans la mise en œuvre des activités de certification foncière disposent chacun d'un dispositif de gestion HSE dédié comprenant :

- Un Responsable ou Référent Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSE) ;
- Au moins un Assistant HSE chargé de l'appui opérationnel sur le terrain.

Ils assurent le suivi quotidien des mesures environnementales et sociales, la sensibilisation des équipes, la remontée des incidents et accidents, ainsi que la mise en œuvre des mesures de prévention et de gestion des risques liés aux activités de terrain.

c. Personnel et ressources mobilisées au niveau des entreprises de travaux d'infrastructures

Les entreprises en charge des travaux de construction et de réhabilitation des Bureaux Fonciers Sous-Préfectoraux disposent chacune de personnel dédié à la gestion des aspects HSE, comprenant notamment :

- Un Technicien HSE ou personnel équivalent chargé du suivi des exigences environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires sur les chantiers.

Ce personnel veille à l'application des Plans de Gestion Environnementale et Sociale des Chantiers (PGES-C), et à la sensibilisation des travailleurs.

1.2. Exécution surveillance et suivi des dispositions et mesures E&S

Dans le cadre de l'exécution des activités du Programme, L'équipe de Sauvegardes Environnementale et Sociale de l'AFOR surveille l'exécution des dispositions et mesures prévues.

L'attention des entreprises et les Opérateurs Fonciers a été attirée sur les principaux points suivants :

- la mise à disposition effective d'EPI (conformes aux normes et adaptés) au personnel et la sensibilisation continue de ces derniers à l'usage desdits EPI ;
- l'information, la formation et la sensibilisation continue du personnel de chantier sur les procédures et consignes de gestion des aspects environnementaux et sociaux dont le MGP, les aspects de VBG, ESA/HS, les incidents, presque accidents, accidents de travail ;

2. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATION DE L'EVALUATION DU SYSTEME NATIONAL ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (ESES)

Le tableau 4 fait l'état de la mise en œuvre des activités relativement aux recommandations de l'Evaluation du Système national Environnemental et Social (ESES) au cours du premier semestre de l'année 2026.

Tableau 4: Etat de mise en œuvre des activités relativement aux recommandations de l'ESES environnementales et sociales déclenchées

RECOMMANDATIONS	N°	Applicable (Oui/Non)	Mise en œuvre des exigences E&S	Observations (éventuelles précisions importantes)
Traduire les exigences environnementales et sociales dans le manuel des opérations et le manuel des procédures :	1	Oui	Déjà réalisé depuis 2025	Au cours du 1 ^{er} semestre 2026, un dispositif spécifique à la sécurité routière a été élaboré pour l'intégrer dans le MOI 3.2 à venir
Veiller au bon fonctionnement du Service de règlement des griefs, promouvoir l'utilisation des technologies de l'information pour la gestion des plaintes, vulgariser le système de règlement des griefs (SRG) du Programme	2	Oui	- Le SIGAP est étendu dans toutes les 16 régions du PRESFOR et reçoit présentement les alertes qui sont traitées en temps réel pour limiter les conflits à travers le MGP. - Concernant la recommandation "la fusion du SIGAP et MGP", les plaintes sont captées présentement par le SIGAP. - La collecte et suivi des plaintes et des alertes sont réalisés. En effet, 446 plaintes enregistrées dont 283 résolues. - 2274 alertes reçues et traités.	Cette action est en continu
Elaborer des règlements précis sur les fonctions et tâches des services en mettant un accent particulier sur le mécanisme de coordination et la capacité à participer/contribuer aux activités des unités interdisciplinaires ; mettre à disposition des ressources suffisantes pour la réalisation des activités de sauvegarde environnementales et sociales :	3	Oui	Voir les résultats de l'audit organisationnel ; participation à l'élaboration de PTBA.	Cette action est réalisée
Veiller au respect des exigences environnementales et sociales tout au long du Programme par les prestataires et s'assurer de leur formation	4	Oui	Par écrit, une circulaire contenant des prescriptions a été diffusée à l'ensemble des opérateurs fonciers à l'effet de renforcement des mesures de sécurité, et de prévention des risques en particulier celles liées à la sécurité routière avec pour contenu entre autres : - Organiser systématiquement des formations	Les formations seront dispensées tout au long du programme à l'ensemble des parties prenantes au moins une fois chaque semestre.

RECOMMANDATIONS	N°	Applicable (Oui/Non)	Mise en œuvre des exigences E&S	Observations (éventuelles précisions importantes)
			en sécurité routière, au code de la route et conduite défensive au profit des agents terrain ; - Encadrer strictement l'usage des engins, notamment les motos et tricycles, et veiller au respect des limitations de vitesse ; - N'autoriser les déplacements nocturnes qu'en cas de nécessité absolue. - Assurer la disponibilité des EPI adaptés ; - Veiller à leur port systématique et effectif sur le terrain. Un atelier de renforcement des capacités des responsables et référents HSE des OF s'est tenu le 20 avril 2026 sur la sensibilisation à la culture préventive HSE avec pour contenu : - Instaurer des points de sécurité quotidiens (quart d'heure sécurité) ; - Organiser des remontées d'informations journalières des équipes terrain vers les responsables HSE ; - Structurer des canaux de communication (groupes WhatsApp, dédiés) pour le suivi en temps réel. Une autre session s'est tenue le 29 mai 2026 par VC sur la gestion des situations d'urgence et accident de circulation ;	
Communiquer et sensibiliser dans le cadre du Programme en tenant compte des différences culturelles, des groupes marginalisés et vulnérables	5	Oui	Des spots sont diffusés quotidiennement au niveau des radios locales dans différentes langues locales pour la promotion de l'accès des femmes à la sécurisation foncière, sur le règlement des griefs à l'amiable..., sur les conséquences de l'occupation des forêts classées, l'exploitation rationnelles des terres, et la préservation du couvert forestier par l'encouragement des pratiques d'agroforesteries.	Cette opération se poursuivra dans l'exécution du Programme.

Dans l'ensemble, les activités sont réalisées conformément aux recommandations de l'ESES : la diffusion de prescriptions renforcées en matière de sécurité routière auprès des opérateurs fonciers, le renforcement des capacités des responsables et référents HSE ainsi que la sensibilisation des acteurs à la gestion des situations d'urgence et des accidents de circulation. Ces actions traduisent

l'engagement du Programme à améliorer la culture de prévention et à réduire les risques liés aux activités de terrain.

En outre, les activités de la Sauvegarde Sociale sont réalisées conformément à l'ESES : (vi) les sessions de formations à l'endroit des acteurs de la sécurisation foncière pour l'appropriation du MGP sont réalisées et se poursuivront à toutes les parties prenantes du Programme, (v) la collecte et le suivi des plaintes et des alertes sont réalisés et se poursuivent également.

Enfin, les activités transversales relatives au genre et à l'inclusion sociale se poursuivent de manière soutenue dans l'ensemble des zones d'intervention du PRESFOR, conformément aux dispositions du Manuel des Opérations Intégrées (MOI 3.1).

Dans le cadre du renforcement du dispositif institutionnel, les référents genre des opérateurs fonciers ont bénéficié d'un renforcement des capacités sur l'intégration du genre dans les opérations de sécurisation foncière rurale, la promotion de l'accès des femmes à la sécurisation foncière ainsi que la prévention et la gestion des risques de VBG/EAS/HS le 20 avril 2026. À l'issue de cette formation, ils ont, avec l'appui technique du Service Genre de l'AFOR, assuré la formation de l'ensemble de leur personnel intervenant sur le terrain, favorisant ainsi une appropriation harmonisée des outils et bonnes pratiques en matière de promotion de l'accès des femmes à la sécurisation foncière rurale et de lutte contre les VBG/EAS/HS.

Par ailleurs, afin de renforcer le suivi opérationnel de proximité, des Points Focaux Genre/EAS/HS ont été identifiés et formés au sein des équipes des opérateurs fonciers. Véritables relais de proximité du Service Genre, ils/elles sont chargé(e)s d'assurer la mise en œuvre des actions genre sur le terrain, notamment l'animation des séances de sensibilisation communautaires, l'appui aux équipes dans la prise en compte des préoccupations spécifiques des femmes, la promotion de la participation des femmes aux différentes étapes des opérations de sécurisation foncière rurale, le suivi des engagements pris au niveau communautaire en faveur de l'accès des femmes au foncier, ainsi que la remontée régulière des difficultés rencontrées, des bonnes pratiques et des besoins d'appui technique.

En parallèle, les campagnes de sensibilisation communautaire ont été intensifiées dans les villages d'intervention afin de promouvoir l'accès des femmes au certificat foncier. Ces actions ont mobilisé les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR), les leaders communautaires, les organisations de femmes ainsi que les jeunes. Elles ont porté notamment sur les enjeux économiques, sociaux et familiaux liés à l'amélioration de l'accès des femmes à la sécurisation foncière.

Grâce à ce dispositif de renforcement des capacités, de suivi de proximité et de mobilisation communautaire, les opérateurs fonciers disposent désormais d'une organisation plus structurée pour assurer l'intégration transversale du genre dans leurs interventions. Les référents genres et les Points Focaux Genre assurent la réalisation des activités genre, notamment ceux relatifs à la participation des femmes aux activités de sensibilisation, à leur implication dans les instances locales de gouvernance foncière et à l'atteinte de l'objectif des 30% de certificats fonciers attribués aux femmes. Au 30 juin 2026, l'on enregistrait 11% de femmes détentrices de certificats fonciers individuels et 24% de femmes pour les certificats fonciers collectifs pour un taux global de 22% de certificats fonciers aux femmes (source DIGIFOR).

3. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS ET/OU MESURES E&S

Ce chapitre fait l'état de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde au cours du 1er semestre 2026.

3.1 Screening environnementaux et sociaux et Evaluations Sociales

Au cours de ce semestre, aucune activité relative au screening environnemental et social et à l'évaluation sociale n'a été réalisée.

3.2. Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS)

Néant.

3.3. Étude/ Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES/ EIES)

Néant.

3.4 Audit environnemental et social

Néant.

3.5 Analyse Environnementale et Sociale Préliminaire des études techniques

Néant.

3.6. Clauses Environnementales et sociales et codes de bonnes conduites

Néant.

3.7 Gestion des ressources naturelles et de la biodiversité

Les activités classées en catégorie C, donc en risque modéré, pour mieux surveiller le risque afin d'éviter un basculement à un niveau Substantiel, pour anticiper, prévenir et gérer efficacement les risques environnementaux, de santé et de sécurité susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs du programme, chaque opérateur foncier conformément aux clauses contractuelles, a élaboré et soumis à la validation de l'AFOR un Plan d'Action Environnementale (PAE), de Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).

100% des Plans d'Assurance Environnementale, de Santé-Sécurité par les opérateurs fonciers ont été examinés et validés par l'AFOR en collaboration avec l'ANDE au cours d'un atelier tenu les 9 et 10 octobre 2025.

Des mesures pour la gestion et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ont été intégrées dans les clauses environnementales et sociales des prestataires et l'AFOR veillera au respect et à la mise en œuvre effective de ces mesures par les prestataires au cours de l'exécution des travaux.

➤ Etat de mise en œuvre des engagements et mesures des PAE à fin juin 2026

Total mesures PAE	Total planifiée S1	Statut	Nombre	%	Taux global
40	10	Réalisées	5	50%	12,5%
		En cours	3	30%	
		Non démarrées	2	20%	

☐ Principales activités

- ✓ Sensibilisation des équipes à la gestion des déchets ménagers sur les sites d'intervention. ;
- ✓ Contrôle du respect des bonnes pratiques environnementales en milieu rural (maintien de la propreté des zones de travail « zéro déchet abandonné ») ;
- ✓ Sensibilisation à la protection de la faune, notamment interdiction de toute activité de chasse pendant les interventions en milieu rural ;
- ✓ Sensibilisation à la préservation des habitats naturels ;
- ✓ Gestion des incidents

NB : Les deux du PAE non démarrées au cours du semestre 1 sont des sensibilisations des communautés à l'adoption des pratiques d'agroforesterie et le respect des limites des terres rurales des forêts classées.

3.8 Gestion du patrimoine culturel

Néant (aucun patrimoine n'a été découvert ou affecté).

3.9 Gestion des pesticides

Néant.

3.10 Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Néant

3.11 État des mesures d'atténuation contenues dans les PGES

Néant

3.12 Permis/licences/certificats nationaux et assurances

Le tableau ci-dessous présente la liste des permis/licences/certificats/autorisations et assurances disponibles relativement à chaque sous-projet.

Tableau 5: Liste des permis/licences/certificats/autorisations et assurances

N°	Permis/licences/certificats nationaux et assurances obtenus	Structure ayant délivré le document	Date d'obtention	Période de couverture	Observations (Point d'attention à signaler)
01	Courrier n°0072/ MINEDDTE/ANDE/DIR du 12 mars 2025 portant approbation du rapport de screening environnement et social	ANDE	13/03/2025	Phase travaux et exploitation du sous-projet	
01	Procès- verbaux de validation PAE, PPSPS, PPGP	AFOR-ANDE- OF	09/10/2025	Phase travaux et exploitation du sous-projet	

3.13 Gestion de la main d'œuvre

Le PRESFOR mobilise quatre grandes catégories de travailleurs :

- **Les travailleurs directs** : Le personnel cadre et technique de l'AFOR (*Agence Foncière Rurale*) ainsi que l'Unité de Gestion du Projet (UGP).
- **Les travailleurs contractuels (Opérateurs Fonciers / Cabinets)** :
 - Équipes des **Opérateurs Fonciers (OF)** retenus par marchés publics (ingénieurs géomètres, sociologues, juristes, géomaticiens).
 - Enquêteurs fonciers et animateurs socio-fonciers recrutés sur le terrain.
- **La main-d'œuvre locale / communautaire (non qualifiée)** :
 - **Manoeuvres et guides villageois** : Recrutés directement au sein des villages pour l'ouverture des layons, la pose de bornes, le guidage des équipes de délimitation et la facilitation des enquêtes.

4. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA RÉINSTALLATION (PAR)¹

Néant

5. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DU PROGRAMME

➤ Opérationnalisation du MGP : Mise en place des cadres de concertation départementaux

Dans le cadre de l'opérationnalisation du MGP, 52 sur 52 arrêtés de création de comité départementaux de gestions des plaintes ont été transmis à l'AFOR (soit un taux de 100%).

➤ Le Mécanisme de Gestion des plaintes

Au cours du premier semestre 2026, l'acquisition d'un second lot d'outils du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été lancée dans le cadre de sa mise en œuvre.

¹ Le PAR fait l'objet d'un rapport de mise en œuvre distinct. Un résumé, avec une situation détaillée des compensations et mesures d'accompagnement en cours, peut être fourni dans le Rapport trimestriel si les emprises sont libérées par phase pendant la mise en œuvre du projet et que des activités de libération des emprises sont toujours en cours.

Ce stock comprend :

- **3 400** registres de plaintes ;
- **2 400** accusés de réception de plaintes ;
- **2 400** convocations.

Cette commande vise à couvrir les autres instances du MGP qui n'avaient pas pu être dotées de ces outils en raison de l'insuffisance du stock lors de la première acquisition.

➤ Point des plaintes (MGP)

Les plaintes reçues au 30 juin 2026 en lien avec le PRESFOR se présentent selon les circonscriptions administratives comme suit :

Tableau 6 : Circonscriptions administratives d'origine des plaintes

Département	Nombre de plaintes	Département	Nombre de plaintes
Buyo	1	Guiglo	2
Bloléquin	4	Tanda	3
Abengourou	56	Adzopé	10
M'Batto	4	Bocanda	6
Duékoué	16	Zouan Hounien	3
Méagui	3	Korhogo	7
Kouassi kouassikro	5	Toulepleu	31
Man	8	Facobly	1
Bangolo	19	Agboville	1
Agnibilékrou	3	Tiassalé	1
Soubré	196	Akoupé	8
Ayamé	14	Transua	4
Séguéla	24	M'Bengué	16
TOTAL			446

Source : *Rapport d'activité volet social, juin 2026*

Au total, quatre cent quarante-six (446) plaintes ont été enregistrées au 30 juin 2026.

➤ Résolution des plaintes (MGP) ordinaires

Au 30 juin 2026, **283** plaintes sur les **446** enregistrées ont été résolues, soit un taux de **63,45 %**. La majorité des plaintes résolues **proviennent** du département de Soubré, **avec un total de 196 cas**.

Par ailleurs, **163 plaintes** sont toujours en cours de traitement.

➤ Bilan du Mécanisme d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (MP2R)

La phase finale de déploiement du SIGAP, amorcée le 1er juin 2026, couvre les 10 dernières régions cibles (**Sud-Comoé, Mé, Gontougo, Lôh-Djiboua, Worodougou, Bafing, Agnéby-Tiassa, Moronou, Poro et Tchologo**).

Ces zones rejoindront ainsi les 6 régions déjà opérationnelles.

Au 30 juin 2026, le SIGAP a généré un total de 2312 alertes, majoritairement classées en Code Vert (Rien à signaler / Surveillance) (2 274 alertes). Seules 38 alertes (Code Jaune) ont été identifiées comme des litiges déclarés ou pré-conflits, nécessitant une vigilance particulière.

Tableau 7 : synthèse des alertes enregistrées de janvier à juin 2026

Code de couleur	Vert (rien à signaler)	Jaune (Litige déclaré / Pré- conflit)	Orange (Conflit actif / Escalade localisée)	Rouge (Conflit ouvert / Crise foncière)	Total
Nombre d'alertes enregistrées	2 274	38	0	0	2312
Nombre d'alertes traitées et clôturées	2 274	38	0	0	2312
Nombre d'alertes en cours de traitement	0	0	0	0	0

Source : SIGAP, Juin 2026

98,35 des alertes (2 274 cas) sont classées en Code Vert, confirmant que la situation globale est largement saine et dominée par l'absence de problèmes. Seuls 1,65 % des cas (38 alertes) sont en Code Jaune, signalant des litiges déclarés ou des pré-conflits nécessitant une vigilance.

Le tableau de synthèse de l'état de traitement des alertes montre une performance de gestion parfaite.

Tableau 8 : synthèse de l'état de traitement des alertes

Catégorie	Nombre d'alertes enregistrées	Nombre d'alertes traitées	Nombre d'alertes en cours de traitement
Total	2312	2312	0

Source : SIGAP, juin 2026

6.VIOLENCE BASÉES SUR LE GENRE (VBG), HARCÈLEMENT SEXUEL (HS), EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS (EAS)

Dans le cadre du renforcement de l'intégration de l'approche genre dans les opérations de sécurisation foncière rurale, plusieurs activités structurantes ont été mises en œuvre au profit des acteurs au cours du semestre.

Une première session de formation sur le **Genre** et la prévention de l'**Exploitation et des Abus Sexuels ainsi que du Harcèlement Sexuel (EAS/HS)** s'est tenue le **20 avril 2026**. Elle a réuni l'ensemble des référents genre des opérateurs fonciers. Cette formation avait pour objectif de renforcer leurs capacités à intégrer l'approche genre dans les interventions de terrain, à prévenir les risques de VBG/EAS/HS et à promouvoir un environnement de travail et d'intervention respectueux des principes d'égalité, d'inclusion et de protection des communautés. À l'issue de cette session, les participants ont acquis les connaissances et les outils nécessaires pour conduire des actions de

sensibilisation auprès des populations bénéficiaires et assurer une meilleure prise en compte des enjeux de genre dans les activités de sécurisation foncière.

Afin d'assurer une appropriation effective des outils par l'ensemble des équipes opérationnelles, les référents genre des opérateurs fonciers formés ont, avec l'appui du Service Genre de l'AFOR, organisé des **sessions de formation interne** au profit de l'ensemble du personnel des opérateurs fonciers intervenant dans les activités de sensibilisation, d'enquête foncière, de délimitation des territoires villageois et de certification foncière. Ces formations ont permis d'harmoniser les pratiques et de renforcer les compétences des équipes sur l'intégration du genre dans les opérations de sécurisation foncière ainsi que la prévention des violences basées, les exploitations et abus sexuels, et le harcèlement sexuel.

Par ailleurs, afin de renforcer la gouvernance du dispositif genre, des **Points Focaux Genre/EAS/HS** ont été désignés et formés au sein des différentes équipes opérationnelles. Ils constituent des relais chargés d'assurer le suivi de proximité des activités, de sensibiliser les équipes, de remonter des difficultés rencontrées sur le terrain, des bonnes pratiques et des besoins d'appui technique.

En complément de ces actions de renforcement des capacités, une **cartographie des acteurs et des structures de prise en charge des survivantes de Violences Basées sur le Genre (VBG), d'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et de Harcèlement Sexuel (HS)** a été élaborée dans les zones d'intervention du projet. Cet outil recense les services compétents (services sociaux, structures sanitaires, forces de sécurité, organisations de la société civile, plateformes VBG et mécanismes de référencement) afin de faciliter l'orientation rapide et confidentielle des survivante(s) vers les structures de prise en charge appropriées et d'améliorer la coordination des interventions.

L'ensemble de ces actions a permis de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs, d'améliorer l'intégration transversale du genre dans les opérations de sécurisation foncière rurale et de mettre en place un dispositif de prévention, de gestion et de suivi des risques de VBG/EAS/HS.

A ce jour, aucune allégation de VBG/EAS/HS n'a été signalée.

7. MOBILISATION, IMPLICATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Cadre d'engagement des acteurs

a) Objectifs de la démarche

La sécurisation foncière rurale touche directement aux droits ancestraux, à la paix sociale et au contrôle des terres. Pour garantir la réussite des opérations d'immatriculation et de délimitation, la stratégie de mobilisation vise à :

- Instaurer un **climat de confiance** entre l'Administration, les prestataires fonciers et les populations locales (autochtones, allochtones et allogènes).
- Garantir l'**inclusivité des processus d'enquête** en associant obligatoirement les femmes, les jeunes et les exploitants non-propriétaires.
- Prévenir les blocages en réglant les litiges à l'amiable grâce aux mécanismes traditionnels avant toute formalisation.

- Assurer l'**appropriation communautaire** pour pérenniser les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR).

b) Cartographie des parties prenantes du foncier rural

Catégorie	Acteurs clés	Rôle et Niveau d'influence
Autorités administratives et Politiques	Préfets de région, Sous-préfets, DDA / DRA, AFOR	Décisionnel et Régulation : Validation des procès-verbaux, signature des certificats fonciers et arbitrage final.
Autorités coutumières et locales	Chefs de village, chefs de terre, notables, reines-mères	Légitimité traditionnelle : Témoins de l'histoire foncière, validation des limites villageoises et des droits coutumiers.
Organes de gestion foncière	CVGFR (Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale)	Relais opérationnel : Sensibilisation, organisation des enquêtes, signature des P-V d'enquête foncière.
Producteurs et Ayants droit	Chefs de famille/lignage, tuteurs, exploitants (locataires, métayers « planter-partager »), jeunes, femmes	Acteurs du terrain : Affirmation des droits, bornage contradictoire des parcelles, purge des contestations.
Prestataires techniques	Cabinets de géomètres-experts, opérateurs fonciers agréés par l'AFOR	Exécution : Réalisation des levés topographiques et des enquêtes sociales.

c) Matrice d'implication et d'animation sociétale

- **Information et Sensibilisation (Communication de masse) :**
 - *Public* : Populations villageoises, campements et hameaux rattachés.
 - *Modalités* : Réunions publiques d'information et de sensibilisation, émissions sur les radios locales/communautaires, les Ciné - villages, messages en langues locales par les crieurs publics.
- **Consultation et Dialogue (Recueil des droits) :**
 - *Public* : Lignages fonciers, exploitants allochtones, groupes vulnérables (femmes et jeunes).
 - *Modalités* : séances de clarification des contrats d'exploitation (« planter-partager », locations, ventes anciennes).
- **Concertation et Bornage contradictoire (Co-construction) :**
 - *Public* : Demandeurs de certificats fonciers, voisins de parcelles (combattants de limites), représentants du CVGFR.

- *Modalités* : Parcours des limites de parcelles sur le terrain en présence de toutes les parties prenantes et signature conjointe des procès-verbaux de bornage.
-
- **Validation et Formalisation (Partenariat institutionnel) :**
 - *Public* : Sous-préfets, DDA, Présidents de CVGFR.
 - *Modalités* : Exposition publique des résultats de l'enquête foncière (durant **1 mois**) au bureau de la sous-préfecture et à la chefferie du village avant la délivrance des certificats fonciers.

d) Mécanisme de Gestion des Grievs et de Réclamation (MGR)

Compte tenu de la forte sensibilité des questions foncières, un dispositif d'apaisement en 3 étapes est déployé :

1. **Palier 1 – Médiation villageoise (Amiable)** : Saisine immédiate du président du CVGFR et du chef de village pour un arbitrage fondé sur les coutumes et les témoignages locaux.
2. **Palier 2 – Arbitrage administratif (Sous-préfecture et Préfecture)** : En cas d'échec au village, le dossier est transmis au Sous-préfet (Président du Comité sous-préfectoral de gestion Foncière Rurale) ou au Préfet (Président du comité départemental de Gestion des plaintes) pour une tentative de conciliation administrative.
3. **Palier 3_AFOR** : en cas d'échec au niveau administratif, le dossier est transmis à l'AFOR pour trouver une solution.
4. **Palier 4 – Voie judiciaire** : Si le litige persiste, l'instruction administrative est suspendue et le dossier est orienté vers la juridiction compétente (Tribunal de première instance).

8. ACCIDENTS/INCIDENTS ENREGISTRES

Le Programme mobilise actuellement 1 421 agents, dont 1 000 agents d'opérateurs fonciers, disposant de 545 motocyclettes et 40 véhicules.

Le Programme reste exposé à un risque élevé en matière de sécurité routière, compte tenu de son large périmètre d'intervention et de l'utilisation prédominante de motocyclettes par le personnel.

Au mois de juin 2026, un total de 43 accidents ont été enregistré. Il est à noter qu'aucun incident n'a entraîné de conséquences graves (décès ou incapacité permanente).

Tableau 9 : synthèse des cas survenus

Catégorie	Nombre de cas enregistrés	Taux	Type d'évènement survenu	Statut
Presqu'accidents	5	11,63%	Glissade sans chute à moto (sol boueux, terrains accidentés) ; Collisions évitées en zone agricole	clos
Incidents	8	18,60%	Chute troncs d'arbres, Tentative d'agression, effondrement de fausse dalle	clos
Accidents sans arrêt de travail	17	39,53%	Accident de circulation (moto, tricycle, véhicule, attaque d'animaux (abeilles))	clos
Accidents avec arrêt de travail	13	30,23%	Accident moto (Fracture jambe, avant-bras, os crânien)	clos
TOTAL	43	100%		clos

Cas de maladie	11	Paludisme, Troubles musculosquelettiques	Clos
-----------------------	-----------	--	------

Source : rapports SSE des opérateurs fonciers et MOD, juin 2026

- Sur 545 motos, 41 impliqués dans accidents dont 20 subis des dommages ;
- Sur 260 tablettes, 28 étaient en possession d'agents accidentés ; 5 ont subi des dommages ;
- Sur 40 véhicules, 3 impliqués dans accidents dont 2 endommagés.

➤ **Accidents impliquant des tiers**

Indicateur	Valeur
Nombre de cas d'accident	4
Membres de communautés concernés	0
Usagers de la route concernés	4
Dommages matériels causés	4

➤ **Mesures prises**

- ✓ Assistance à la prise en charge ;
- ✓ Réparation ;
- ✓ Sensibilisation.

Aucun impact majeur (décès ou incapacité permanente) n'est enregistré.

9. RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

➤ **Volet social**

Néant

- **Approche sociale et exigences environnementales**

A fin juin 2026, des sessions de formations ont permis de renforcer les capacités des travailleurs sur les principales exigences en matière de santé, sécurité au travail, et prévention des risques liés aux activités de terrain. Les thématiques abordées sont :

Thématique	Statut	Nombre de session	Nombre de bénéficiaire
Conduite sécurisée et code de la route	Partiellement Réalisée	1/3	668
Gestion des situations d'urgence et accident de circulation/ Culture de sécurité et remontée des incidents	Réalisées	2	650
Sensibilisation aux risques biologiques et environnementaux/ Port et utilisation des EPI	Réalisée	2/2	1 325
Premiers secours	Planifiée	0	np

Utilisation extincteurs & évacuation	Planifiée	0	np
--------------------------------------	-----------	---	----

- ☐ **Taux de couverture des différentes sessions de renforcements de capacités et sensibilisation au mois de juin 2026 est de :**

66%

Malgré un niveau de couverture satisfaisant, des efforts restent à poursuivre afin d'accélérer des formations essentielles, notamment en premiers secours et en gestion des situations d'urgence.

10. AUTRES ACTIVITES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIAL EXECUTEE

Parallèlement au Manuel d'exécution, l'AFOR a mis en place un Comité interne de Santé et Sécurité au Travail (CSST) pour traiter des questions spécifiques (santé, sécurité sociale et sécurité au travail) en lien avec son personnel. Le CSST est chargé d'adopter le dispositif interne de santé et sécurité au travail comprenant l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de l'AFOR en cours de préparation. Le CSST a tenu au premier trimestre 2026, au 10 du mois d'avril, sa première réunion où un état diagnostic santé, sécurité et conditions de travail de l'ensemble du personnel a été réalisé. Et un plan d'action pour l'année 2026 a été élaboré. Le programme d'activités décrit, pour chaque action, un objectif, des indicateurs, une cible, les responsables de la mise en œuvre et un niveau de priorité, structuré autour de trois axes : sécurité, santé et amélioration des conditions, et incluant comme priorité l'élaboration du document unique d'évaluation des risques à valider dans le courant du troisième trimestre 2026.

11. EXIGENCES ADMINISTRATIVES ET AUTRES APPLICABLES

Comité interne de Santé et Sécurité au Travail (CSST) a tenu une réunion le 10 avril 2026 pour examiner son Règlement Intérieur et le plan d'activités 2026.

12 DIFFICULTES RENCONTREES ET APPROCHES DE SOLUTIONS

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée au cours de ce semestre.

13. PERSPECTIVES

Le tableau 10 ci-dessous fait la synthèse, des mesures/activités clés prévues ou attendues mais qui n'ont pas été mises en œuvre au cours de la période considérée, y compris la justification, les actions en cours/à entreprendre et les calendriers correspondants.

Tableau 10: Synthèse des mesures/activités clés

Activités clés prévues	Etat d'avancement de l'activité prévue	Justification	Action en cours/ à entreprendre	Calendrier/ Période
Activités de sauvegarde environnementale				
Élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de l'AFOR	planifié	conditionné à l'adoption préalable du Programme d'activités du CSST.	Adoption du programme d'activités du CSST	Août 2026

Activités clés prévues	Etat d'avancement de l'activité prévue	Justification	Action en cours/ à entreprendre	Calendrier/ Période
Elaboration de la procédure de sécurité des déplacement professionnel et gestion des accidents	planifié	conditionné à l'adoption préalable du Programme d'activités du CSST.	Adoption du programme d'activités du CSST	Septembre 2026
Acquisition de la deuxième phase d'Équipements de protection individuelle (EPI)	planifié	conditionné à l'adoption préalable du Programme d'activités du CSST.	Adoption du programme d'activités du CSST, Identification des besoins par unité de travail	Août 2026
Activités de sauvegarde sociale				
Acquisition complémentaire des outils de gestion des plaintes (registre des plaintes, formulaire de gestion des plaintes, convocation etc..)	entamé	Outiller les acteurs de la sécurisation foncière rurales à la gestion des plaintes	Prestataire recruté, en attente de la réception des outils de gestion des plaintes qui sont en production	Aout 2026
Généralisation du SIGAP dans les 16 régions du PRESFOR ,	entamé	Garantir une remontée d'information en temps réel depuis les zones rurales vers le niveau central, permettant une réactivité immédiate face aux tensions foncières	Traiter et faire le suivi des alertes reçues.	Juin à décembre 2026.
Formation des acteurs de la sécurisation foncière (GBFSP, RD...) sur le MGP	Pas encore entamé	Faire connaître le MGP	Préparer les supports pour les séances de sensibilisations	Probablement aout 2026
Activités Genre et inclusion sociale				
Recrutement d'un cabinet d'étude pour l'élaboration du document de stratégie genre de l'AFOR	En attente de la validation de la Direction Générale des Marchés Publics	Soumettre la demande de proposition à la Direction Générale des Marchés Publics	- Inviter les cabinets présélectionnés à proposer leurs offres ; - Analyser les dossiers des cabinets présélectionnés	Probablement en septembre 2026
Réalisation de l'étude diagnostique genre et foncier rural	Pas encore entamé	Analyser la situation actuelle de l'accès et du contrôle des ressources foncières rurales selon le genre dans les régions du PRESFOR (barrières, dynamiques et opportunités)	- Elaborer le rapport de démarrage de l'étude - Elaborer les TDR de la mission terrain ; - Préparer les courriers d'information aux parties prenantes ; - Préparer les outils de collecte des données	Probablement en octobre 2026

Activités clés prévues	Etat d'avancement de l'activité prévue	Justification	Action en cours/ à entreprendre	Calendrier/ Période
Elaboration du document de stratégie genre de l'AFOR assorti d'un plan d'action chiffré.	Pas encore entamé	Définir des axes stratégiques et des mesures opérationnelles à travers un plan d'action précis et chiffré sur la période de mise en œuvre du PRESFOR	- Elaborer le rapport diagnostic genre et foncier rural ; - Produire le rapport provisoire du document de stratégie genre ; - Préparer l'atelier de validation du document de stratégie genre	Probablement en décembre 2026
Recrutement d'une assistance technique pour le renforcement des capacités des opérateurs fonciers en matière de promotion de l'accès des femmes au certificat foncier.	Activité en cours de traitement par le service de la passation des marchés (SPM)	Promouvoir l'accès des femmes à la sécurisation foncière rurale par le renforcement des capacités des opérateurs fonciers.	- Planifier l'activité via le SIGOMAP ; - Validation de la planification par la DGMP ; - Lancer l'appel à manifestation d'intérêt.	Probablement en octobre 2026
Élaboration du programme de renforcement des capacités	Pas encore entamé	Renforcer les capacités des acteurs à conduire des actions de sensibilisation communautaire favorables à l'accès des femmes au certificat foncier	- Elaborer le programme de renforcement des capacités ; - Organiser une session pilote de test auprès d'un échantillon d'acteurs ; - Préparer l'atelier de validation du programme de renforcement des capacités des opérateurs fonciers	Probablement en décembre 2026

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

De manière générale, on constate une évolution satisfaisante dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales, conformément aux recommandations définies dans l'Évaluation du Système national Environnemental et Social (ESES).

Les aspects de sauvegarde sociale, notamment le mécanisme de gestion des plaintes et le SIGAP, sont en cours de mise en œuvre à travers la collecte et le suivi des plaintes et des alertes. Quant aux aspects de la sauvegarde environnementale, les mesures environnementales sont systématiquement intégrées dans la planification et l'exécution des activités, afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et de promouvoir des pratiques durables.

Toutes les dispositions devront être prises pour une mise œuvre effective et efficace des perspectives définies pour le prochain semestre.